



Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contacts :

M. Frédéric Mairy
Conseiller communal, chef du dicastère de l'économie,
des finances et de l'intégration sociale

☎ 032 886 43 60 📱 078 892 14 16

Les perspectives budgétaires restent difficiles pour la commune de Val-de-Travers

Présentant des charges totales de 70 millions de francs, le budget 2018 de Val-de-Travers affiche un déficit de 3,3 millions. Le résultat attendu est proche de ceux de 2016 et de l'année en cours. Convaincu que la reprise se dessine, le Conseil communal reste relativement confiant, d'autant que la commune a les moyens de faire face à quelques exercices difficiles.

A l'image de ceux de nombreuses collectivités publiques, le budget 2018 de Val-de-Travers présente un déficit important, de 3,3 millions de francs. Les charges totales avoisinent les 70 millions de francs. Celles sur lesquelles la commune a la plus grande maîtrise restent stables par rapport à l'année en cours, les dépenses de personnel atteignant 30,94 millions et celles de biens et services 13,99 millions.

La bonne tenue des charges ne suffit toutefois pas à compenser le tassement des revenus. Un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle a été prévu, pour 1,1 million de francs. Si le résultat respecte sans difficulté la limite de déficit induite par le règlement des finances (laquelle atteint quelque 9 millions de francs), il contraint les investissements, dont le plafond dépasse à peine les 2 millions. Comme c'est le cas cette année, le Conseil communal entend inviter le Conseil général à le dépasser, de manière à lancer des projets jugés indispensables au développement de la région. Des investissements relatifs notamment à l'entretien des routes, à l'aménagement de la place



de la gare de Fleurier, au renouvellement des places de jeu, à la pose d'un terrain de football synthétique au Centre sportif ou à la revalorisation du site Dubied pourraient ainsi être sollicités en 2018.

Tout en restant dans la ligne de prudence qu'il a suivie depuis la fusion, l'exécutif n'a pas pris de mesures d'économie drastiques qui pourraient être contradictoires avec sa volonté de renforcer l'attractivité de Val-de-Travers. La santé financière de la commune le permet, les bons résultats cumulés depuis 2009 ayant alimenté une fortune de plus de 30 millions de francs. La réserve de politique conjoncturelle se monte quant à elle à 15 millions.

Chaque projet de budget comporte son lot d'incertitudes. Outre celles liées à la reprise économique, pèsent sur celui-ci la participation des communes au programme d'assainissement des finances cantonales. Si le Grand Conseil suit la proposition de transfert de points d'impôt des communes vers l'État, Val-de-Travers se verra privée de plus de 600'000 francs en 2018, puis du double dès 2019.

Indépendamment de cet enjeu, le Conseil communal reste porté par la conviction que l'avenir de Val-de-Travers passe par le maintien d'une bonne qualité de vie pour tous ses habitants, une croissance démographique mesurée et la prospérité du secteur économique. C'est dans cet esprit qu'il entend aborder l'année à venir.

Val-de-Travers, le 30 novembre 2017
LE CONSEIL COMMUNAL

